

A VOL D'OISEAU

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 avenue du Général Patton
45000 Orléans
847 575 040 RCS Orléans**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 25 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 25 février,
A 9 heures,

Monsieur Arnaud LOISEAU,
demeurant 7 avenue du Général Patton 45000 Orléans,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la
Société A VOL D'OISEAU,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Mise à jour de l'adresse personnelle de l'associé-gérant,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 7 avenue du Général Patton, 45000 Orléans au 75 route d'Orléans 45370 Cléry Saint André à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 75 route d'Orléans 45370 Cléry Saint André."

Le reste de l'article demeure inchangé.

LA

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide de mettre à jour l'adresse de l'associé sur l'extrait K-Bis ainsi que sur le registre des bénéficiaires effectifs.

Nouvelle adresse de Monsieur Arnaud LOISEAU : 75 route d'Orléans 45370 Cléry Saint André

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Arnaud LOISEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Arnaud LOISEAU', written diagonally across the page.